



La fin du téléphone fixe au sein des PME : enjeux et perspectives

Dès qu'une ville sera desservie à 100% par la fibre, les lignes téléphoniques classiques seront définitivement déconnectées. Quels sont les enjeux de cette évolution pour les PME ? Et où en est-on réellement aujourd'hui ?

Les PME françaises anticipent le passage du cuivre à la fibre optique

Le passage du réseau cuivré au profit de la fibre est apparu avec les premiers ordinateurs portables qui ont permis de gommer la frontière entre sphère personnelle et professionnelle. Cette démarche se met progressivement en place au sein des PME avec le [BYOD](#) (Bring Your Own Device), une pratique qui consiste à utiliser ses équipements personnels dans un contexte professionnel. Ces appareils facilitent l'accès aux informations et applications de l'entreprise. Ce phénomène s'est largement répandu au sein des entreprises et 71% des collaborateurs interrogés avouent utiliser à titre professionnel des solutions non mises à disposition par leur entreprise.[1] En effet, les salariés possèdent désormais plusieurs terminaux informatiques, tel un ordinateur, un [smartphone](#), ou une tablette. Ce nouveau système s'adapte parfaitement à la flexibilité des employés et leur permet de pouvoir travailler sur leur outil informatique à chaque instant et ce même en dehors des locaux de l'entreprise.

Pour ce faire, les entreprises adaptent leurs infrastructures à ce nouveau phénomène. Aujourd'hui nous savons faire tourner un système sans poste fixe comprenant toutes les fonctionnalités existantes. Il est également indispensable pour limiter les risques de mettre en place un système de gestion de droit numérique et de l'adapter à l'infrastructure de l'entreprise. Ces systèmes peuvent se traduire notamment par l'embauche d'un ou de plusieurs informaticiens dédiés aux interventions sur les périphériques personnels des salariés selon la taille de l'entreprise.

Pour ce qui est des applications du [système d'information](#) de l'entreprise devant être mis sur les terminaux des salariés, certaines sont directement disponibles au moyen d'un simple [navigateur](#), mais d'autres plus lourdes nécessitent une plus grande vigilance. Pour celles-ci, la [virtualisation](#) du poste de travail semble être la solution la

plus efficace. Cela consiste à remplacer le poste de travail par des services informatiques gérés de façon centralisée.

Pour les utilisateurs adeptes du BYOD, il est aujourd'hui extrêmement facile d'enregistrer ses documents avec son propre device mobile mais tout se complique dès qu'on arrive dans une entreprise, où les notions de sécurité, de gouvernance des données, de gestion de flottes mobiles freinent l'extension du système informatique au-delà des frontières de l'entreprise. Ce phénomène est encore loin d'être la règle générale voire même peut être interdit dans certaines entreprises.

Une technologie adaptée aux besoins d'aujourd'hui mais surtout de demain

Les avantages de ce système se traduisent économiquement, puisque plus de 70% des entreprises qui l'ont mis en place déclarent avoir obtenu des gains de productivité liés à leurs salariés et une économie de coûts par l'absence d'achats de nouveaux terminaux informatiques.

L'usage des utilisateurs en bande passante est aujourd'hui de plus en plus gourmand et n'est de ce fait plus toujours adapté à l'utilisation des consommateurs. Nous voyons apparaître aujourd'hui de nouveaux services tels que la télévision en HD, la Vidéo à la Demande ou la Visioconférence qui demandent de plus en plus de débit.

La fibre offre des débits 30 fois plus rapides que l'ADSL transmise par le cuivre. La France disposera d'un débit parmi les plus rapides d'Europe et bénéficiera ainsi de plusieurs années d'avance dans la compétition numérique. Ce passage du cuivre à la fibre optique s'inscrit dans une suite logique. Cependant il faudra être rapide.

D'ici quatre à cinq ans, les entreprises qui ne sauront pas prendre le tournant risquent d'être complètement laissées pour compte. D'autre part, le gouvernement prévoit la mise en place de la fibre optique sur l'ensemble du territoire, avec une couverture intégrale en 2022. Date à laquelle les vieux combinés deviendront alors obsolètes pour toute la population.